



Service Crèches

Communauté de Communes du Pays Riolais



DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION CRECHES

Madame, Monsieur,

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde. Veuillez retourner **dès que possible** ce dossier et les pièces suivantes au Service Crèches :

- La fiche de pré-inscription et la fiche de renseignements ci-joint.
- Photocopies du livret de famille complet ou à défaut des cartes d'identité : parents et de tous les enfant(s) du foyer.
- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition N-2, (copie intégrale recto-verso) : des 2 parents ou conjoint(e) vivant sous le même toit. Exemple : pour 2025 fournir l'avis 2024 (*sur les revenus 2023*).
- La dernière feuille du règlement de fonctionnement des Crèches, attestant en avoir pris connaissance et en accepter les conditions.
- En cas de séparation, l'accord écrit du second responsable (parent) acceptant le dépôt du dossier pour demander une place dans l'une de nos structures.
- La photocopie d'une attestation CAF sur laquelle apparaît votre numéro CAF (si votre demande est en cours de traitement à la CAF, veuillez l'indiquer et vous fournirez l'information ultérieurement dès réception).

Ce dossier est à remettre en main propre directement au Service Crèches de la Ccpr.

Ouverture au public uniquement le matin du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 ou sur rendez-vous l'après-midi.

Pour tout renseignement ou question pour remplir ce dossier, n'hésitez pas à nous contacter au 03.84.91.97.21

A réception de votre dossier complet, votre enfant sera inscrit sur une liste d'attente. La commission d'attribution des places, présidée par Christelle CUENOT 2ème vice-présidente en charge du service Enfance, Petite Enfance de la Ccpr, procède aux admissions en fonction du nombre de places disponibles dans chacune des crèches et selon les critères du règlement de fonctionnement. **Lors du dépôt de votre dossier, vous êtes informé par écrit de la date de la prochaine commission afin de vous permettre d'appeler le Service Crèches dès le lendemain pour connaître l'avancée de votre dossier.**

Je joins à la présente le règlement de fonctionnement des crèches. Tout renvoi d'un dossier de pré-inscription à nos services sous-entend votre engagement à en respecter les termes.

Dans l'attente, recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



La Présidente,
Nadine WANTZ

Les informations recueillies dans la présente demande font l'objet d'un traitement destiné à gérer l'inscription, la présence et la facturation des enfants en crèche.

Les destinataires des données sont la Communauté de communes du Pays Riolais - Direction de l'Education, Enfance et Petite Enfance – le service crèches - les crèches.

Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

Vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits relatifs à l'utilisation des données personnelles en adressant vos demandes à l'adresse suivante (correction, mise à jour, portabilité des données, etc.) : Communauté de communes du Pays Riolais

DPO /Maison communautaire Rue des Frères Lumière - Parc d'Activités 3 R Rioz-Nord-Ouest - 70190 RIOZ

Retrouvez-nous sur

Communauté de communes du Pays Riolais
Parc d'activités 3R Rioz-Nord-Est - Rue des Frères Lumière - 70190 RIOZ
Service Crèches - Téléphone : 03.84.91.97.21 servicecreches@cc-pays-riolais.fr

PRÉ-INSCRIPTION CRÈCHE / HALTE – GARDERIE

NOM de L'ENFANT : **Naissance** (ou date de naissance prévue) :

RESPONSABLE 1

Père Concubin Tuteur

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tel domicile :

Portable :

Courriel : *

**Cocher le courriel principal à utiliser en priorité*

Situation : Célibataire Marié Pacsé Concubin
Divorcé Veuf

Profession :

Employeur :

Lieu de travail :

Adresse :

Tel professionnel :

Catégorie Socioprofessionnelle :

Employé(e) Artisan Agriculteur(rice)

Etudiant(e) Cadre Fonctionnaire Ouvrier(e)

Technicien(ne) Commerçant(e) Sans emploi

Profession libérale Congé parental

CAF MSA

N° Allocataire CAF :

N° MSA :

RESPONSABLE 2

Mère Concubine Tutrice

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tel domicile :

Portable :

Courriel : *

**Cocher le courriel principal à utiliser en priorité*

Situation : Célibataire Mariée Pacsée Concubine
Divorcée Veuve

Profession :

Employeur :

Lieu de travail :

Adresse :

Tel professionnel :

Catégorie Socioprofessionnelle :

Employé(e) Artisan Agriculteur(rice)

Etudiant(e) Cadre Fonctionnaire Ouvrier(e)

Technicien(ne) Commerçant(e) Sans emploi

Profession libérale Congé parental

CAF MSA

N° Allocataire CAF :

N° MSA :

AUTRE RESPONSABLE DE L'ENFANT (en cas de séparation)

Père Mère Autre (veuillez préciser) :

NOM : Prénom :

Adresse complète :

Tel domicile : Portable :

Mail : Autorité Parentale : OUI NON

Nombre d'enfants mineurs à charge* :

Enfant présentant un handicap dans la famille *veuillez fournir un justificatif*

Enfant(s) majeur(s) à charge *veuillez fournir un justificatif*

Prévoir l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : OUI NON



SERVICE CRECHES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS RIOLAIS
Rue des Frères Lumière
70190 Rioz Tel : 03.84.91.97.21
servicecreches@cc-pays-riolais.fr

Jours et horaires :

Ouverture au public uniquement le matin
du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30
ou sur rendez-vous l'après-midi

Dossier reçu le (réservé au Service Crèche) :

NOM et Prénom de l'enfant :

Né(e) le ou date prévue de naissance :

Date d'entrée souhaitée :

L'entrée de l'enfant en crèche est précédée d'une période obligatoire de familiarisation de 15 jours (sans interruption avec l'accueil suivant). Elle est réalisable à partir des 10 semaines de l'enfant et sous condition des vaccinations obligatoires pour l'accueil en crèche collective.

CRÈCHE(S) SOUHAITÉE(S) : ETUZ RIOZ VORAY SUR L'OGNON
Cocher la crèche de votre choix ou numéroter par ordre de préférence

LES 3 CRÈCHES COMMUNAUTAIRES SONT OUVERTES DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H00 à 18H30

Cocher ci-dessous le type d'accueil souhaité et remplir suivant vos besoins accueil en ¼ d'heure :

ACCUEIL RÉGULIER : accueil maximum 55 heures par semaine

CONTRAT ENSEIGNANT(S) : accueil et présence uniquement hors vacances scolaires

JOURS ET HORAIRES D'ACCUEIL :

Lundi	De H	à H
Mardi	De H	à H
Mercredi	De H	à H
Jeudi	De H	à H
Vendredi	De H	à H

Places limitées

ACCUEIL IRRÉGULIER : accueil pour des professions médicales, pompiers, etc... (*Rotation week-ends*)

Nombre(s)/jour(s) de garde par semaine : (minimum) à (maximum)

Minimum d'heures par semaine : H Maximum d'heures par semaine : H

ACCUEIL OCCASIONNEL : accueil ponctuel / halte-garderie, suivant les places disponibles.

Accueil souhaité :

Il est impératif de communiquer au SERVICE CRECHES de la CCPR tout changement relatif aux jours et horaires demandés sur ce document ou concernant la date d'entrée ou de familiarisation. Il en est de même pour tout changement relatif à vos coordonnées, situation familiale ou professionnelle durant la totalité de l'accueil de votre enfant en crèche.



Communauté de communes
du Pays Riolois

**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT
POUR LE TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES**

La Communauté de communes du Pays Riolois collecte et traite vos données personnelles au sein du logiciel Domino' Web/Mikado/Portail Familles. Ce logiciel permet la gestion des crèches.

Je soussigné(e) : _____

Responsable légal de/des enfant(s) : _____

J'accepte le traitement de mes données et/ou des données de mes enfants : OUI NON

En cas de refus, veuillez-vous adresser au **Service Education, Enfance et Petite Enfance de la Communauté de communes du Pays Riolois**. Dans le cas où vous n'acceptez pas le traitement de vos données et /ou celles de vos enfants, vous ne pourrez pas bénéficier des services des crèches.

Le : _____ Signature : _____

Vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits relatifs à l'utilisation des données personnelles en adressant vos demandes à l'adresse suivante (correction, mise à jour, portabilité des données, etc.) :

Communauté de communes du Pays Riolois

DPO Maison communautaire Rue des Frères Lumière - Parc d'Activités 3 R Rioz-Nord-Ouest - 70190 RIOZ

**MENTIONS LEGALES
DOMINO'WEB ET PORTAIL FAMILLES**

Responsable de traitement et de publication :

Communauté de communes du Pays Riolois

Service Education, Enfance et Petite Enfance

Rue des Frères Lumière 70190 Rioz Téléphone : 03.84.91.97.21

Mail : serviceeducation@cc-pays-riolois.fr Site internet : www.cc-pays-riolois.fr

Editeur de logiciel Domino 'Web et du Portail Familles :

ABELIUM COLLECTIVITES

4 rue du Clos de l'Ouche 35730 Pleurtuit

N° TVA : FR 26 421 720 244 Téléphone : 0825 283 825

Mail : contact@abelium-collectivites.fr Contact DPO : contact-dpo@abelium-collectivites.fr

Site internet : www.abelium-collectivites.fr

Hébergeur :

ABELIUM COLLECTIVITES, 4 rue du Clos de l'Ouche, 35730 Pleurtuit

L'hébergement du Site Internet est réalisé par la société OVH SARL.

SAS au capital de 10 069 020 € Siège social : 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix – France

RCS Lille Métropole 424 761 419 - N° TVA : FR 22 424 761 419

Téléphone : 0 899 701 761 – Fax : 03 20 20 09 58 Mail : support@ovh.com Site : www.ovh.com

Données personnelles : Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données (correction, mise à jour, portabilité des données, etc.) vous concernant en contactant :

Communauté de communes du Pays Riolois

DPO - Maison communautaire

Rue des Frères Lumière - Parc d'Activités 3 R Rioz - Nord - Ouest - 70190 RIOZ



BAREMES CNAF POUR LE CALCUL DU TARIF EN CRÈCHE

Chaque famille a un tarif individuel correspondant aux revenus du foyer et au nombre d'enfant à charge. Les tarifs sont calculés sur une base horaire imposée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Ces tarifs incluent les repas, les collations, les produits d'hygiène et les couches des enfants. Pas de supplément ou déduction tarifaire si la famille fournit les repas, goûter, couche ou un produit d'hygiène.

La Communauté de Communes du Pays Riolais attribue une souplesse de dix minutes en faveur des familles au niveau de l'horaire d'arrivée et également de départ de l'enfant, soit 20 minutes par jour : **10 minutes avant l'heure prévue au contrat et 10 minutes après l'heure prévue au contrat.**

Le tarif d'accueil pour les 3 crèches communautaires est calculé après transmission au Service Crèches de l'avis de situation déclarative de la famille N-2, soit en 2025 : avis 2024 (sur les revenus 2023).

Détails des ressources à prendre pour le calcul : Revenus annuels perçus en France ou à l'étranger, des parents ou conjoint vivant sous le même toit + enfant à charge percevant des revenus avant l'application des abattements fiscaux sur leurs avis d'impôt ou de non-imposition + ajout bénéfiques industriels et commerciaux/non commerciaux/agricoles (BIC/BNC, BA), heures supplémentaires déclarées, indemnités journalières maladie, maternité, accident/revenus capitaux mobiliers/immobiliers et ajout/déduction des pensions/déduction épargne retraite/allocation veuvage/indemnités de chômage/pension rente invalidité/taux forfaitaire. Total divisé par 12 et suivant les barèmes suivants :

BAREMES CNAF au 1 ^{er} janvier 2025	Famille avec 1 enfant	Famille avec 2 enfants	Famille avec 3 enfants	Famille avec 4 à 7 enfants	Famille avec 8/10 enfants
Taux CNAF	0.0619 %	0.0516 %	0.0413 %	0.0310 %	0.0206 %
Maximum ressources mensuelles 7000 €	4,33 €	3,61 €	2,89 €	2,17 €	1,44 €
Au 1^{er} septembre 2025 Maximum 8500 €	5,26€	4,38 €	3,51 €	2,63 €	1,75 €
Minimum ressources mensuelles 801,00 €	0.50 €	0.41 €	0.33 €	0.25 €	0.17 €

Application d'une rétroactivité en cas de changement tarifaire lié à une modification familiale ou professionnelle sur présentation des justificatifs.

PLANCHER ET PLAFOND CNAF

Le plafond et le plancher sont actualisés par la CNAF chaque 1^{er} janvier, sauf révision en cours d'année. Les ressources mensuelles plancher et plafond sont les suivantes :

► **Ressources plancher : 801,00 €** ► **Ressources plafond : 7000,00 €** ► **1^{er} septembre 2025 : 8500,00 €**

TARIF D'ACCUEIL D'URGENCE 2024 : 2,39 €, tarif calculé chaque année en fonction de la moyenne des participations des familles de l'année précédente.

TARIF AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE) : application du montant « plancher » de ressources pour un enfant, soit le taux d'effort minimum de 0.0619 %

TARIF AEEH : la présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement, permet d'appliquer le taux de participation familiale immédiatement inférieur. La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfant à charge et en situation de handicap dans le foyer. Exemple : une famille de 2 enfants dont un est en situation de handicap bénéficiera du taux d'effort de 0.0413 % au lieu du taux de 0.0516 % par heure facturée.